

**MAIRIE  
DE  
VILLEGLY**

**Nombres de conseillers**

**En exercice : 15**

**Présents : 10**

**Votants : 10**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**VOTE POUR : 10**

**VOTE CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Domaine :  
EQUIPEMENT  
COMMUNAL**

**Sous-domaine :  
BIENS VACANTS  
ET PRESUMES  
SANS MAITRE**

**OBJET :  
Proposition  
d'accompagnement**

**SAFER Occitanie  
Cabinet FCA**

**N° 113/2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

**SEANCE DU 28 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 28 Octobre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 21 Octobre 2024

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Michel GREFFIER, Janine POUSSE, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA.

Absents excusés : Véronique BROUSSE, Vanessa SALANDINI, Joëlle LEVEJAC, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mr Emmanuel COULONVAL a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les biens présumés vacants et sans maitre (BVSM) représentent un patrimoine foncier peu connu alors qu'ils pourraient constituer une réserve foncière particulièrement intéressante pour la collectivité dans le cadre des futurs projets de développement ou protection du territoire agricole, naturel ou forestier .

Les dernières évolutions législatives et réglementaires ont donné davantage de prérogatives aux communes pour appréhender ces biens, toutefois la procédure reste complexe. La SAFER en partenariat avec des juristes spécialisés a développé une offre de service pour accompagner les communes dans le repérage cartographique et la qualification des différents types de biens vacants existants.

L'analyse de la SAFER permettrait d'avoir une vision claire et exhaustive de la situation foncière de la commune : cartographie de l'ensemble des biens sans maitre potentiel et du foncier public, enrichie de données sur les contextes agricole et environnemental, ainsi que la liste des comptes de propriété et des parcelles concernées qui pourraient être remobiliser selon les besoins.

Un pré-requêtage à l'échelle régionale a permis de faire ressortir un potentiel de biens vacants et sans maitre estimé entre 10 et 25 hectares sur notre commune.

A la suite de ce premier accompagnement, une mission complémentaire proposée par le Cabinet FCA, permettrait d'engager les procédures administratives et l'intégration des biens au patrimoine communal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, :

- **Approuve** la démarche engagée et la proposition d'accompagnement présentée par la SAFER et le Cabinet FCA,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer avec les partenaires désignés, une convention de concours technique ainsi que tous les documents liés à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20241028-20241028DEL113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2024